

Evaluation mi parcours du projet « Appui à la réinsertion sociale des détenus »

Projet Num. 00088689

Présentation de la méthodologie

Julien Moriceau

Sources

Les principes, l'approche et les grandes lignes de la méthodologie de cette évaluation sont inspirées de l'approche stratégique pour le suivi et l'évaluation adoptée par le PNUD¹ ainsi que des principes d'évaluation de l'OCDE/CAD pour le suivi et l'évaluation des programmes de réforme². Les outils et techniques utilisés pour la récolte et l'analyse des données seront élaborés spécifiquement pour la présente évaluation et seront inspirés des outils déjà développés par le PNUD et plus spécifiquement dans le cadre du projet sous évaluation ainsi que des outils développés par le consultant lors de ses travaux d'évaluation précédents.

Concernant l'éthique professionnelle, la confidentialité et les rapports entre l'évaluateur et les différentes parties prenantes du projet, l'évaluateur respectera scrupuleusement les règles d'évaluation applicables dans le système des Nations Unies³.

Objectifs de l'évaluation

Comme détaillé dans les termes de référence, les objectifs généraux de l'évaluation mi-parcours sont :

- Évaluer dans quelle mesure le projet a pleinement mis en œuvre les activités prévues et obtenu les produits (outputs) attendus, tels que spécifiés dans le document de projet et/ou ajustés en cours de mise en œuvre sur décision du Comité de Pilotage du projet et mesurer en particulier les résultats de développement.
- Identifier les meilleures pratiques et les enseignements tirés qui pourraient servir à d'autres interventions de développement au niveau national (montée en échelle) et international (reproductibilité).
- Mesurer les résultats de développement et les impacts potentiels du projet en se conformant aux indications sur la portée et les critères présentés dans les présents termes de référence.

L'évaluation du projet a les objectifs spécifiques suivants :

- Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement ou ultérieurement officiellement modifié ;
- Mesurer les résultats de développement pour la population ciblée, les bénéficiaires et les participants, qu'il s'agisse d'individus, de communautés, d'institutions ou autre ;
- Identifier et évaluer les mesures prises afin de garantir la durabilité des produits et leur intégration dans les phases suivantes de la réforme du secteur ;

¹ Juin 2011 : *Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du Développement*

² Pour plus de détails sur le guide d'évaluation de l'OCDE CAD <http://www.oecd.org/development/evaluation/>
De manière plus spécifique au domaine d'intervention du projet, voir : OECD and World Bank. (2013). *Integrating Human Rights into Development*.

³ Avril 2005 : *Règles d'évaluation applicable au sein du système des Nations Unies*, Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

- Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques expérimentées lors de la mise en œuvre

Approches proposés pour l'évaluation mi-parcours

- Il apparaît des termes de références que l'un des objectifs prioritaires de l'évaluation est, pour le PNUD de tirer les leçons préliminaire du projet en cours afin d'améliorer sa pertinence, son approche et son exécution pour la suite de l'intervention, ainsi que la qualité de futures interventions, en Algérie au niveau national ou dans d'autres pays d'intervention du PNUD. En ce sens, une attention particulière sera apportée à la partie conclusion et recommandations, qui sera détaillée, compréhensible et adaptée aux caractéristiques et contraintes, notamment budgétaires et temporelles, du projet.
- Pour être appropriée par les différents acteurs, l'évaluation devra être convaincante. La méthodologie de récolte et d'analyse de données sera rigoureuse et adaptée au secteur et aux activités spécifiques du projet.
- Une évaluation mi-parcours est une étape primordiale de la vie et de la réussite d'un projet de développement. L'évaluation s'attachera ainsi à comprendre les enjeux et l'approche du projet et s'efforcera de répondre aux attentes les plus prioritaires exprimées par les différentes parties prenantes du projet.
- Une part très importante des activités du projet concernent des actions de transmission d'informations et de connaissances : sensibilisation, renforcement de capacités, formation de détenus ou de psychologues par exemple. Ce sont donc des activités de service, qualitatives, avec un degré de complexité importante. Les outils de récoltes de données primaires de l'évaluation seront donc principalement des entretiens semi-directifs, des observations, éventuellement des focus groups ou MAG (méthode d'analyse en groupe)⁴, méthodes toutes déjà expérimentées par l'évaluateur. L'évaluation analysera également les données récoltées tout au long du projet (évaluation des formations / sensibilisations, pré-post tests, minutes des ateliers et réunions, rapports périodiques).
- L'évaluation s'intéressera également aux facteurs externes au projet qui ont eu une influence sur son déroulement, notamment à l'évolution de la situation judiciaire et sociale aux niveaux local et national.
- L'évaluation devra procéder à un échantillonnage des lieux d'intervention, des personnes à rencontrer et éventuellement des partenaires. Un processus d'échantillonnage sera proposé dans la stratégie d'évaluation produite par le consultant, en concertation avec le PNUD.
- L'évaluation prendra en compte les autres interventions, actuelles et passées du PNUD dans le secteur sociale et pénale, ainsi que les interventions des autres agences des Nations Unies, et enfin les interventions d'autres partenaires internationaux et les politiques publiques dans le secteur.
- Il n'est pas fait mention dans les termes de référence de l'existence d'une évaluation initiale, d'un état des lieux de départ ou 'baseline'. S'il en existe une, elle permettra à l'évaluateur de développer une stratégie d'évaluation mieux ciblée et d'analyser les résultats de manière plus robuste. Dans le cas contraire, tout élément d'information permettant d'attester de la situation au démarrage du projet (rapport d'évaluation de projets antérieurs, rapports internes, études du secteur, article académique, articles de journaux,...) sera utilisé à titre illustratif.

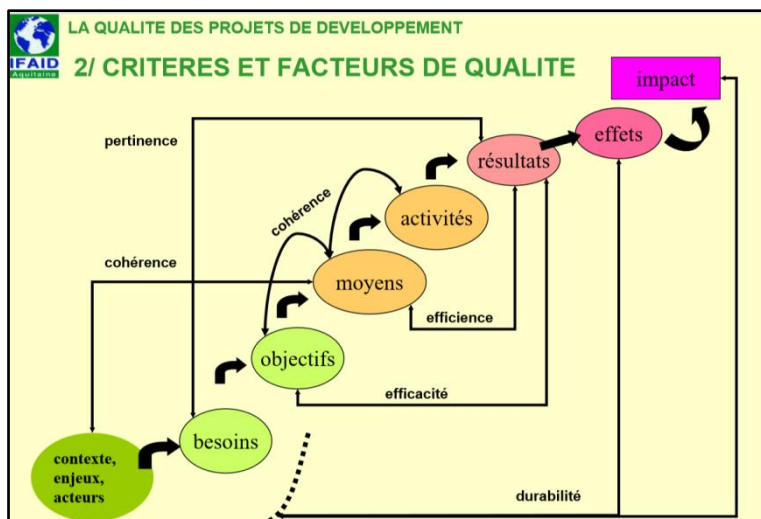
Critères de l'évaluation

⁴ La méthode d'analyse en groupe. Explication, applications et implications d'un nouveau dispositif de recherche.
<http://journals.openedition.org/sociologies/2968>

Les critères d'évaluation principaux repris dans les termes de référence sont ceux du PNUD et de l'OCDE / CAD, à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, appropriation et la viabilité/durabilité.

A ces cinq critères l'évaluation mi parcours pourra ajouter deux critères transversaux : la sensibilité au contexte socioculturel et à la dimension genre.

Les critères d'évaluation seront analysés selon cette présentation schématique (source : formation sur la gestion de projet de l'IFAID, 2008) :



Etapes de l'évaluation :

1. Préparation du cadre de l'évaluation (4 jours)

Activités :

- Revue documentaire interne et externe.
- Discussion avec le PNUD et éventuellement ses partenaires.
- Finalisation des questions d'évaluation.
- Echantillonnage.
- Elaboration des outils de collecte de données et du cadre d'analyse.

Livrable : Stratégie d'évaluation + calendrier définitif

2. Collecte de données sur le terrain (7 jours)

Activités :

- Finalisation / adaptation du calendrier et des visites avec le PNUD / partenaires sur place.
- Analyse documentaire complémentaire.
- Interviews semi-directifs avec les staffs du projet, les partenaires et les acteurs clés du secteur à Abidjan.
- Visites sur site : interview, focus groups, observations, récolte de données secondaires.

3. Analyse des données et écriture du rapport d'évaluation final provisoire, puis final (9 jours)

Activités

- Analyse des données récoltées pour chaque critère d'évaluation.
- Formulation de réponses pour chaque question d'évaluation.
- Formulation de recommandations ciblées par partenaire et pour de futures interventions dans le domaine et dans le contexte d'intervention.

Livable : rapport provisoire puis rapport final, selon le plan indicatif suivant :

1. Résumé analytique de 2 pages max.
2. Description du projet, des activités réalisées et du contexte d'intervention
3. Objectifs, calendrier et méthodologie de l'évaluation
4. Principaux résultats de l'évaluation dédiée à l'évolution du projet, son management, sa gestion, son élaboration, présentés par axes d'intervention et critère d'évaluation.
5. Principaux résultats de l'évaluation dédiée à la thématique du projet, pertinence par rapport au contexte, aux exigences et aux normes internationales en matière de gestion pénitentiaire et de réinsertion.
6. Conclusions et recommandations, répartis par cible d'intervention, partenaire, niveau géographique et temporalité (court, moyen, long terme).
7. Leçons apprises pouvant être reprises au niveau national (montée en échelle) ou international (reproductibilité).
8. Annexes : listes des personnes rencontrées, outils d'enquêtes, termes de références.